RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**7KIDS**
Société par actions simplifiée
Capital social : 10.000 €
Siège social : 19, rue Martel – 75010 Paris
944 438 027 R.C.S. Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 13 JUIN 2025**

*[…]*

**PREMIERE DECISION**
*Correction d'une erreur matérielle dans le procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 13 mai 2025*

Les Associés, statuant à l'unanimité,

constatant qu'il existe une erreur matérielle dans le procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 13 mai 2025, concernant la date de prise d'effet du mandat du Directeur Général, qui aurait dû être le 1er juin 2025,

**décident** de corriger cette erreur matérielle dans la date de prise d'effet du mandat du Directeur Général,

**décident** de substituer la décision suivante à celle présente dans le procès-verbal des décisions unanimes du 13 mai 2025 :

*[…]*

**PREMIERE DECISION**
*Nomination de Monsieur Thomas Jamet en qualité de Directeur Général de la Société*

Les Associés, statuant à l'unanimité,

**décident** de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet à compter du 1er juin 2025, et pour une durée indéterminée :

**Monsieur Thomas Jamet**, de nationalité [redacted] né le [redacted] à [redacted]
demeurant [redacted]

Le Directeur Général ainsi nommé déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Conformément aux statuts de la Société, le Directeur Général représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, conformément à l'article L.227-6 du Code de commerce. Il exerce tous les pouvoirs à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou par les statuts aux décisions collectives des associés ou de l'associé unique.

*[…]*

**DEUXIEME DECISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Les Associés, statuant à l'unanimité,

**confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité légales relatives aux décisions adoptées ci-dessus.

***

Extrait certifié conforme à l'original par le Président :

[redacted]

**LABELIUM**
Par : Sylvain Bonnevide